

Sommaire du code de vie



La valeur fondamentale à l'Académie est le respect.

L'Académie, en collaboration avec les parents, joue un rôle éducatif important afin d'accompagner les élèves à devenir graduellement des citoyens responsables, autonomes et respectueux de soi et des autres.

Le Code de vie de l'Académie permet une cohérence dans les interventions et vise à faire prendre conscience aux élèves de leurs gestes et de leurs répercussions et à les encourager à en assumer les conséquences. Les éducateurs encouragent les élèves à faire des choix judicieux pour eux et pour l'ensemble de la grande famille de l'ALP. Toute infraction entraîne donc une intervention ou une conséquence qu'elle se soit produite sur le terrain de l'école, en sortie extérieure, dans le transport scolaire ou encore au niveau des réseaux sociaux.

En choisissant de fréquenter l'Académie Louis-Pasteur, l'élève, ses parents et ceux qui sont responsables de lui s'engagent à respecter le Code de vie. À cet effet, une formule d'engagement sera signée à la fois par l'élève et ses parents.

Je me respecte :

- Je prends un bon déjeuner avant de partir pour l'école.
- Je porte convenablement mon uniforme et mes chaussures de ville.
- J'évite les extravagances.
- Je suis responsable de mes vêtements.
- Je choisis une collation saine (fruits, légumes, fromage) sans noix ni arachides, sans chocolat ni autres sucreries.

Je respecte mes engagements :

- Je respecte l'autorité du personnel ainsi que les règles de fonctionnement de l'école.
- Je suis présent dans la cour d'école au son de la cloche le matin (7 h 55).
- Je fais les efforts nécessaires pour réussir.
- Je réalise les travaux demandés, bien écrits, bien présentés et dans les délais fixés.
- J'ai tout mon matériel pour travailler.
- Je prends soin de mes livres, de mes cahiers, de tout ce qui m'appartient.
- Je fais signer les documents demandés par mes enseignants et je transmets l'information de l'école à mes parents.
- J'étudie tous les soirs.
- J'utilise les plates-formes numériques, fournies par l'école, de façon appropriée que ce soit à la maison ou à l'école.

Je respecte les autres :

- Je m'exprime en français. J'utilise un langage poli et respectueux.
- Je dis la vérité.
- J'utilise des marques de courtoisie comme *s'il vous plaît* et *merci*, tenir la porte, céder le passage, etc..
- Je respecte les règles, mes partenaires et mes adversaires lorsque je joue.
- Je respecte tous les élèves de l'école; j'évite les batailles, les coups, les bousculades et tous les gestes agressifs.

Sommaire du code de vie



Je respecte les autres : (suite)

- Je choisis des solutions non violentes pour régler mes conflits.
- J'accepte la différence.
- Je suis tolérant.
- Je n'intimide ni ne harcèle personne que ce soit en personne ou sur les réseaux sociaux.
- Je ne taxe personne.
- Je respecte la vie privée des autres élèves ainsi que des membres du personnel notamment en m'assurant d'avoir leur consentement et le consentement de leurs parents avant de prendre une personne en photo ou en vidéo ou encore pour utiliser sa voix.
- Je respecte tous les intervenants de l'école et j'accepte leurs interventions auprès de moi.
- Je vouvoie les membres du personnel.
- J'utilise le titre de « madame » ou « monsieur » pour m'adresser à un membre du personnel.

Je respecte les règles à l'extérieur de la classe :

- Je circule en rang dans les corridors et dans les escaliers.
- J'évite de lancer de la neige ou des roches.
- J'évite les surfaces glacées pour ma sécurité.
- Je joue à l'endroit désigné pour ma classe.
- Je me déplace lentement, calmement. Pendant les cours, je circule silencieusement. Je respecte ceux qui travaillent dans les autres classes.
- Je garde le silence et je me hâte de sortir de la salle des toilettes.
- J'évite d'apporter à l'école des jouets, des jeux, des bonbons, de la gomme, de l'argent ou des objets dangereux.
- Je laisse à la maison mon téléphone cellulaire, mes écouteurs, ma montre intelligente ou tout autre appareil mobile.

Je respecte les règles de la classe :

- Je participe aux cours et je pose des questions pour mieux comprendre.
- Je respecte les règles de fonctionnement de la classe.
- Je garde mon bureau en ordre.
- Je respecte les autres au travail.

Je respecte l'environnement, les biens personnels et les biens collectifs :

- Je demande la permission pour emprunter du matériel.
- Je respecte le matériel de l'école mis à ma disposition.
- Je demande la permission avant d'utiliser une ressource informatique. J'utilise seulement mon code personnel. Je navigue sur Internet sur les sites permis par l'école et j'évite toute forme d'expression vulgaire, de menace ou de harcèlement.
- J'évite toute forme de vandalisme.
- Je respecte mon environnement : arbres, arbustes, clôture, pelouse...
- Je recycle lorsque possible.

Je respecte le Code de vie : je suis récompensé.

- Je participe à l'activité récompense organisée par mon titulaire, si j'ai répondu aux exigences de la classe.
- Je participe à l'activité récompense-école une fois par étape.

Sommaire du code de vie



Je ne respecte pas le Code de vie : une sanction s'applique.

- A) Prise de conscience verbale, retrait de temps de récréation, perte de points (système de classe).
- B) Réflexion écrite signée des parents, geste de réparation, travail supplémentaire, matériel temporairement saisi, réparation ou remplacement d'un bien endommagé, exécution de travaux communautaires.
- C) Retenue d'une heure de 15 h 35 à 16 h 35 ou retrait de la classe
- D) Retenue lors d'une journée pédagogique ou lors d'une activité étudiante
- E) Suspension d'au minimum une journée d'école (réunion de réintégration obligatoire avec la direction et possibilité d'un contrat de réintégration)

*À tout moment un suivi avec l'éducatrice spécialisée peut être mis en place afin de trouver des stratégies ou encore travailler certaines habiletés.

Le Code de vie prévoit des sanctions minimales; cependant, des circonstances aggravantes ou une répétition de l'infraction entraîneront une sanction plus sévère que la sanction minimale pouvant mener à l'expulsion de l'élève. Le niveau scolaire de l'élève est aussi pris en considération lors de l'attribution des conséquences. Notez que les infractions ne se limitent pas aux infractions mentionnées ci-dessous.

Sommaire du code de vie



<u>Infraction :</u>	<u>Sanction minimale applicable</u>
Le respect de soi :	
Tenue vestimentaire inadéquate et extravagante	A-B-C
Le respect de ses engagements :	
Retard non motivé	A-B-C
Travail non fait (devoirs, signatures)	A-B-C
Oubli de matériel	A-B-C
Le respect des autres :	
S'exprimer dans une autre langue que le français (à l'extérieur du cours d'anglais)	A-B-C
Refus de collaborer	B-C-D
Tirailage, bousculade	A-B-C
Impolitesse (langage vulgaire, gestes grossiers)	B-C-D-E
Bataille avec coups	C-D-E
Harcèlement	C-D-E
Intimidation, menaces, taxage	D-E
Cyberintimidation ¹	D-E
Violence à caractère sexuel ²	E (à l'externe)
Le respect des règles à l'extérieur de la classe :	
Ne pas prendre son rang, parler dans les corridors (pendant les cours)	A-B-C
Matériel inapproprié à l'école (téléphone cellulaire, jouets...)	B-C
Lancer de la neige ou des roches	A-B-C
Circuler sur les surfaces glacées	A-B-C
Ne pas jouer à l'endroit désigné pour ma classe	A-B-C
Le respect des règles de la classe :	
Bureau en désordre	A-B-C
Déranger les autres au travail	B-C-D-E
Le respect de l'environnement, des biens personnels et des biens collectifs :	
Utilisation inappropriée du matériel de l'école	A-B-C
Utilisation inappropriée du matériel informatique	A-B-C
Ne pas respecter l'environnement (arbres, arbustes, clôture, pelouse)	A-B-C
Vandalisme	C-D-E

¹ Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser. (art.13 LIP/art. 9 LEP)

² Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. (site du gouvernement du QC, droits de l'élève, faire une plainte)

Sommaire du code de vie



Cellulaire et autres appareils mobiles :

Règles entourant le cellulaire et autre appareils mobiles :

- Les cellulaires et autres appareils mobiles (ex. : écouteurs, montres intelligentes) sont interdits dès l'arrivée à l'école jusqu'au départ de l'élève, y compris lors des activités scolaires à l'extérieur de l'école.
- Après entente avec la direction, tout élève qui vient à l'école avec un cellulaire (ex. : pour le transport) doit déposer celui-ci au secrétariat dès son arrivée à l'école.

Rapport d'intervention

Si, après plusieurs interventions ou conséquences pour la même infraction, l'élève n'obtempère toujours pas au Code de vie, un rapport d'intervention est remis aux parents et déposé au dossier de l'enfant. Un rapport d'intervention peut également être remis pour un manquement grave au code de vie.

Le rapport d'intervention n'est pas une conséquence; il constitue plutôt un moyen de sensibiliser le parent à une situation désormais inacceptable et l'invite à la collaboration dans le suivi de son enfant. Il permet aussi une concertation avec les membres du personnel.

Un rapport peut être donné par tout membre du personnel, quelle que soit sa fonction dans l'école.

Le rapport est remis aux parents par le biais du portail. Il doit être signé dès sa réception. Le directeur rencontrera également l'élève pour discuter de la situation.

LA VERSION INTÉGRALE DU CODE DE VIE EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET

www.academielouispasteur.com